

*Vacances de sièges***L'ENVIRONNEMENT****LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. L'hydrargyrisme cause parfois certains troubles psychiques qui se manifestent par une certaine irritabilité, une certaine timidité, des tremblements, de brusques mouvements des lèvres, de la langue et des membres et, en fin de compte, par l'absence de coordination la plus complète. Une étude fédérale-provinciale de la pollution de l'Outaouais—dont les résultats n'ont pas encore été rendus publics mais qui n'en existent pas moins—fait état de niveaux élevés de phosphore et de mercure qui constituent de graves menaces pour la santé. Je propose donc, avec l'appui du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis):

Que la Chambre implore le ministre de l'Environnement qui, le 19 avril dernier, a reconnu l'existence de ce rapport, de le déposer immédiatement, de façon que les riverains des deux provinces puissent se rendre compte des risques qu'ils courent et exercer ensuite des pressions sur tous les niveaux de gouvernement pour qu'ils intensifient leurs efforts en vue d'assainir l'Outaouais.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Pour que cette motion présentée en conformité du Règlement puisse être mise en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non!

* * *

● (1112)

LES COMMUNICATIONS**LA DÉCISION DU CRTC CONCERNANT L'EMPLOI DES CANAUX DE TÉLÉVISION EN SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné le conflit opposant les exploitants licenciés de câbles en Saskatchewan et le propriétaire du matériel, soit la Saskatchewan Telecommunications, par suite d'une décision du CRTC concernant l'emploi des canaux par une coopérative de la Saskatchewan, je propose, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que la Chambre charge le ministre de faire une déclaration le plus tôt possible à l'appel des motions au sujet de la position adoptée par le gouvernement et notamment par le ministre relativement à cette très importante affaire pour la population de la Saskatchewan et du Manitoba.

M. l'Orateur: Pour débattre une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

CHAMBRE DES COMMUNES**VACANCES DE SIÈGES**

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu avis de deux vacances survenues à la suite de la démission de M. F. Hugh Poulin, député de la circonscription électorale d'Ottawa-Centre, et de M. John Gilbert, député de la circonscription électorale de Broadview.

J'ai donc transmis mes mandats au directeur général des élections, lui enjoignant d'émettre de nouveaux brefs d'élection pour ces circonscriptions.

* * *

HOMMAGES AU LIEUTENANT-COLONEL DAVID V. CURRIE C.V., SERGENT D'ARMES, À L'OCCASION DE SA RETRAITE

M. l'Orateur: Je tiens à signaler une chose que les députés auront sans doute remarqué aujourd'hui: comme presque tous les jours qu'a siégé la Chambre depuis janvier 1960, la masse a été apportée à la salle de la Chambre par un Canadien éminent, le lieutenant-colonel David V. Currie, décoré de la Croix de Victoria, et sergent d'armes de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: On pouvait constater aujourd'hui par le grand nombre de membres du personnel de sécurité, dont le colonel a la responsabilité, qui se tenaient le long des corridors pour voir passer le porteur de la masse, qu'il s'agissait d'un moment très spécial car c'est le dernier jour que le colonel allait remplir cette fonction. Je dois admettre ma part de responsabilité dans une éventuelle irrégularité, étant donné que le décret du conseil nommant son successeur a déjà été signé; c'est pourquoi sa présence ici est peut-être contraire au Règlement qu'il a été chargé de faire respecter depuis 18 ans. Il s'agit cependant là d'une responsabilité que je suis heureux d'accepter.

Les fonctions de l'Orateur, tout au moins celles qui s'exercent aux yeux de tous, sont bien connues. Ce qu'on ne connaît pas aussi bien, c'est toute la gamme des tâches que suppose la gestion des installations destinées aux députés et qui comprennent cinq bâtiments, dont deux en voie de rénovation. Il faut en outre doter ces immeubles d'un personnel d'entretien et de sécurité, sans parler des salles de réception, des services de restauration à prévoir et des autres services dont est chargé le sergent d'armes de la Chambre des communes. Je crois pouvoir dire, sans crainte de démenti, que tous les députés qui ont eu l'occasion de se rendre dans d'autres assemblées législatives du monde entier se rendent compte à leur retour que nous avons tout lieu d'être fiers de la remarquable tenue des locaux mis à notre disposition ici à Ottawa pour nous acquitter de notre tâche.

Des voix: Bravo!